

CCE EASYDIS DU 13 ET 14 NOVEMBRE 2019

Le CCE prend acte des conclusions du rapport de Syndex dans le cadre de la procédure d'alerte.

Ce rapport et les dernières informations parues dans la presse ne lèvent pas nos inquiétudes concernant l'avenir du Groupe Casino et d'Easydis en particulier.

Nous constatons que nous avons été contraints de déclencher ce droit d'alerte afin d'obtenir des informations qui ne nous étaient pas communiquées ou communiquées trop tardivement.

Dans une logique plus constructive et plus transparente nous proposons la mise en place d'un Comité de suivi de l'activité d'Easydis. Ce Comité ayant pour objectif d'obtenir des informations en temps réel :

- sur les restructurations du Groupe et de DCF en particulier ;
- sur les conséquences de ces restructurations sur l'évolution des volumes et des effectifs site par site ;
- sur les plans d'économies demandés à Easydis, leur mise en œuvre et leur avancement.

Pour autant, le CCE se réserve le droit de déclencher une nouvelle procédure d'alerte économique si les circonstances l'exigent ou si les élus constataient que les informations données par la direction étaient insuffisantes.

Dans l'attente de la réponse de la direction, les élus du CCE se réservent la possibilité de poursuivre la procédure d'alerte en cours

LES ÉLUS DU CCE